Liste des pièces à fournir pour une promesse de vente :

- le ou les titres de propriété

- la copie de la carte d’identité ou le passeport de chaque vendeur

-la liste détaillée du mobilier restant avec la valeur de chaque élément

- la copie du règlement de copropriété et de tous ses modificatifs

- les procès-verbaux d'assemblée générale des copropriétaires des trois dernières années

- la copie des 4 derniers appels de charges de copropriété

- un document nommé « pré-état daté » à remplir par le syndic qui vous le facturera (modèle fourni par le notaire)

- le diagnostic amiante dans les parties communes et le cas échéant, tous les autres diagnostics techniques effectués dans les parties communes

- la copie du dernier avis de taxes foncières en votre possession

- l'attestation de surface loi Carrez

- les diagnostics techniques obligatoires : amiante, plomb, diagnostic de performance énergétique, état des risques naturels et technologiques, diagnostic électrique (sauf si l’installation électrique a été entièrement refaite depuis moins de 15 ans, et que vous pouvez le justifier par la production des factures), le diagnostic gaz (s’il existe une installation de chauffage ou de production d’eau chaude fonctionnant au gaz et qu’elle date depuis plus de 15 ans), et pour la plupart des départements, notamment PARIS, un état parasitaire

- dans l’hypothèse où les biens sont loués ou auraient été loués : copie du bail et de la lettre de congé du locataire, de l'état des lieux de sortie, de la dernière quittance de loyer

- toutes les informations ou documents relatifs à l’appartement et à porter à la connaissance de l’Acquéreur au titre du devoir de loyauté, à savoir : travaux effectués dans l’appartement, vices, contentieux...

Avant la signature de l’avant-contrat, je dois contacter ma banque pour qu’un virement soit effectué au crédit du compte du notaire :

• pour le dépôt de garantie dont le montant, fixé en accord avec le vendeur, est habituellement de 5 à 10% du prix de vente

• pour une provision sur les frais de pièces que le notaire aura à solliciter pour préparer le dossier.